



COMMISSION EUROPÉENNE

DIRECTION GÉNÉRALE

RESSOURCES HUMAINES ET SÉCURITÉ

Direction HR.C - Processus RH centraux 2 : Politique sociale et de santé

Écoles européennes

Le Chef d'unité

07. 07. 2010

Bruxelles, le

hr.ddg.c.2 NV (2010)

Dossier ERE 15.05.40/02

Monsieur Philip Scott

Coordinateur

European Parliament Disability Support

Email : Disability-support@europarl.europa.eu

Cher Monsieur Scott,

J'ai bien reçu votre courrier du 11 juin et vous en remercie.

La Commission attache la plus grande importance à l'intégration des enfants à besoins spécifiques. Comme vous le savez, une étude initiée à la demande du Parlement européen sur la politique menée par les écoles européennes (EE) dans ce domaine, a indiqué que *"les intentions des EE s'accordent avec les lignes de force de ces travaux entrepris par l'Agence européenne pour le développement des personnes présentant des besoins particuliers). L'équipe tient par conséquent à souligner que le travail d'intégration/inclusion va dans la bonne direction."*

Le Conseil supérieur de décembre 2009 a d'ailleurs demandé au 'SEN Policy Group' d'approfondir la discussion sur l'amélioration de la politique d'intégration des élèves SEN dans les EE et d'analyser les recommandations émises par les experts suédois qui ont effectué l'évaluation de cette politique au sein des EE.

Comme vous y faites référence dans votre lettre, la Commission a en effet appris que des informations circulent dans certaines Ecoles européennes à propos d'éventuelles réductions des budgets relatifs au programme pour les enfants à besoins spécifiques (SEN).

Une note explicative, clarifiant la position de la Commission, a été transmise aux associations des parents de toutes les EE afin de lever tout malentendu. Vous en trouverez copie ci-joint.

Comme mentionné dans cette note, le budget SEN pour 2011, tel qu'adopté par le Conseil supérieur d'avril 2010 (doc. 2010-D-62-fr-1), a été augmenté par rapport à celui de 2010. Le Conseil supérieur, lors de cette réunion, s'est toutefois *"engagé à veiller à créer des mécanismes permettant de réduire certains coûts élevés; les points spécifiques suivants sont ciblés : 1) le statut du personnel détaché: révision des salaires et indemnités. Un groupe de travail sera créé; 2) création de cours; 3) élèves SEN"*. Des propositions dans ce sens lui seront présentées en décembre 2010 par le 'SEN Policy Group'.

Je vous confirme dès lors que la Commission soutient les mesures mises en œuvre pour l'intégration des élèves SEN dans les écoles et insiste sur la bonne utilisation de ce budget, pour le meilleur intérêt des élèves concernés.

Recevez, cher Monsieur, l'assurance de mes salutations les plus distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christiane Bardoux', written in a cursive style.

Christiane Bardoux

Annexe : 1



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE
RESSOURCES HUMAINES ET SÉCURITÉ
Direction HR.C - Processus RH centraux 2 : Politique sociale et de santé
Le Directeur

Bruxelles, le 17/06/2010
hr.ddg.c.2(2010)345444
Dossier ERE15.05.40-02

**NOTE À L'ATTENTION DE
TOUTES LES ASSOCIATIONS DE PARENTS DES ÉCOLES EUROPÉENNES (APEEES)**

La Commission a appris que des informations circulent dans certaines Ecoles européennes selon lesquelles les aides octroyées aux enfants SEN seraient supprimées et les contrats de thérapeutes seraient terminés. Je voudrais clarifier la position de la Commission à ce sujet et faire le point sur le budget alloué aux enfants ayant des besoins spécifiques (SEN) dans les Ecoles européennes.

L'objectif principal du programme SEN dans les Ecoles européennes *"consiste à assurer autant que possible aux élèves à besoins spécifiques leur participation active à l'enseignement ordinaire et aux activités communes de la classe, selon leurs capacités avec les aides appropriées"*. La Commission considère que la mise en œuvre de la politique SEN dans les Ecoles européennes est de la plus haute importance.

Le nombre d'enfants recevant un soutien SEN représentait l'an dernier 2,57 % de la totalité des élèves. Ces deux dernières années, l'exécution du budget a excédé les montants budgétisés : le budget dépensé pour les élèves SEN s'élevait à 3.426.685 € en 2008 et à 4.441.142 € en 2009.

Lors de la réunion du Conseil Supérieur en avril dernier, le budget global des Ecoles européennes pour 2011 a été approuvé avec un avis favorable de la Commission. Il prévoit une augmentation globale de la contribution communautaire de 11%. Cette contribution doit encore être approuvée par l'autorité budgétaire (Conseil et Parlement). Le budget SEN en 2011 représente 5.512.040 €, soit une augmentation de 25,8 % par rapport à 2010. Sur base de ces montants, je souligne le fait que le budget SEN pour les Ecoles européennes en 2011 n'a pas été réduit mais au contraire augmenté de manière considérable.

Cette augmentation importante se produit dans un contexte de consolidation fiscale et de rigueur budgétaire dans de nombreux Etats membres de l'UE. Dès lors, dans ce contexte difficile, ces crédits doivent être utilisés le plus efficacement possible dans le respect du cadre légal actuel. Vu la nature spécifique des dépenses SEN, le budget d'une EE spécifique peut varier considérablement d'une année à l'autre en fonction des besoins réels des élèves, et l'allocation budgétaire doit être ajustée selon les besoins réels de l'année en question. Le bon jugement des Directeurs des EE dans la gestion du budget à dépenser permet de fournir le meilleur soutien professionnel aux enfants concernés.

Une réflexion sera menée cet automne, avec la participation des Associations de parents, afin de clarifier les règles applicables aux conventions SEN et d'assurer un traitement égal dans toutes les EE, et afin que les ressources soient utilisées de façon optimale et suivies de près à l'avenir. Ce sujet sera ensuite discuté lors du prochain Conseil Supérieur en décembre 2010 pour une éventuelle mise en œuvre lors du budget 2012.

Je transmets copie de la présente à Madame Christmann et lui demande de bien vouloir la communiquer aux Directeurs des Ecoles européennes.

Marco-Umberto MORICCA

cc. Mme Renée Christmann, Secrétaire général des Ecoles européennes